Aix*Marseille université
Socialement engagée

ARRETE DAJI/2024/DS/023
Portant délégation de signature

à

Madame MESSINA Florence
Directrice des Affaires Financières

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-11 et L. 712-2,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2016/07/19-11 du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/01/09-01-CA du 9 janvier 2024, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

ARRETE

Article 1
Délégation de signature est consentie à **Madame MESSINA Florence, Directrice des Affaires Financières,** à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, pour les affaires concernant la Direction des Affaires Financières, les actes qui suivent.

Chapitre I
Gestion des personnels

Article 2
La délégation de signature en matière de gestion des personnels de la direction porte sur les actes concernant :
- L'organisation du service, des vacances des agents affectés dans le service,
- Les procès-verbaux d'installation des personnels,

Chapitre II
Affaires financières

Article 3
Madame MESSINA Florence, Directrice des Affaires Financières, reçoit délégation de signature pour attester de la certification du service fait pour les actes relatifs à l'exécution des dépenses de la **Direction des Affaires Financières**.
Cette délégation emporte autorisation de signature des ordres de mission des personnels rattachés à ladite direction ainsi que les états liquidatifs desdites missions.

Madame MESSINA Florence, Directrice des Affaires Financières, reçoit délégation de signature pour signer :
- Le visa des recettes de l'établissement (liste des factures de vente à viser)
- Les certificats de réduction de recette pour l'établissement,
- Les bilans financiers remis aux financeurs,
- Les formulaires de restitution aux financeurs des fonds non consommés.

Chapitre III
En cas d'absence ou d'empêchement

Article 4
En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame MESSINA Florence, Directrice des Affaires Financières, Madame Laëtitia RIDELLER, Directrice adjointe,** reçoit délégation de signature à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, les actes mentionnés aux articles 2 et 3.

Chapitre IV
Dispositions générales

Article 5
Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 6
Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de Direction des Affaires Financières en un lieu accessible à l'ensemble des personnels. Il est mis en ligne sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

Article 7
La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 janvier 2024

Le délégant,

Université d'Aix-Marseille · AMU ·

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université